

# Séance du 13 décembre 2011

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BRACQ, Maire de Wissant.

Présents : D'HOUR Henri, BALL Jean-Marie, CASTELAIN Sophie, DARRÉ Régis, DAUSQUE Christiane, BOIZIOT André, CAMUS Régis, BOUSSEMAÏRE Thomas, MANGOT Roland, BAGES Ghislaine.

Absents : Mme MALFOY Sophie ayant donné procuration.

MM WARLOP Sylvie, GABRIEL Daniel, QUENU Sylvie

Mme CASTELAIN Sophie est désignée secrétaire de séance.

## Marché Travaux Mise en Conformité Station d'Épuration

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le procès verbal de la commission MAPA du 23.11.2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le marché de travaux SOLUTION VARIANTE
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché
- CHARGE Monsieur le Maire des formalités administratives et comptables liées à cette opération

L'Entreprise attributaire du marché est :

Groupement MSE (Malataverne Services Environnement), SADE CGTH, GÉCITEC, SAEÉ Flandres

Pour un montant de : 2 585 000,00 € HT

## Convention n° 86284 Agence de l'Eau : Travaux construction station épuration

Le Conseil Municipal prend connaissance de la Convention à passer avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Cette convention a pour objet l'octroi d'une participation financière de l'Agence de l'Eau afin de réaliser les travaux de construction de la station d'épuration.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention à passer avec l'Agence de l'Eau
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention
- CHARGE Monsieur le Maire des formalités administratives et comptables liées à ce dossier

# Révision Tarifs Eau

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal DÉCIDE la révision des tarifs « eau-assainissement » comme suit :

## Eau potable

PART FIXE :  
(tarifs annuels H.T.)

	Tarifs actuels/an	Tarifs/an au 01/01/2012
Compteur 15mm	92,99	96,70
Compteur 20 mm	135,30	140,70
Compteur 30 mm	212,00	220,48
Compteur 40 mm	312,80	325,32
Compteur 50 mm	473,45	492,38
Compteur 60 mm	710,20	738,60
Collectif/logement	69,80	72,60
Camping/emplacement	23,30	24,24

PART VARIABLE :

	Tarif actuel/m3	Tarif/m3 au 01.01.2012
	0,89	0,95

## Assainissement collectif :

PART FIXE :  
(tarifs annuels H.T.)

	Tarifs actuels/an	Tarifs au 01.01.2012
Logement individuel	19,94	27,92
Collectif logement	-----	20,96
Camping/emplacement	-----	7,00

PART VARIABLE :

	Tarif actuel/m3	Tarif/m3 au 01.01.2012
	0,48	0,72

POUR : 11  
ABSTENTION : 1 (Mme BAGES : il aurait été souhaitable d'avoir plus de subventions)

## Budget Eau et Assainissement : DM EAU/2/2011

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de modifier et de compléter certains crédits figurant au budget annexe eau et assainissement.

A cet effet, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, la décision modificative suivante :

### Section Investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
1641	Emprunts en euro		+ 900 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 900 000,00	
<b>TOTAL</b>		<b>900 000,00</b>	<b>900 000,00</b>

### Actions en Justice

En application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal être chargé en tout ou partie de diverses attributions, et ce, pour la durée de son mandat.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat l'attribution suivante :

- **Intenter, dans tous les cas, au nom de la Commune, les actions en justice et de s'adjoindre le cas échéant, les services d'un avocat**
- **Défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, et de s'adjoindre le cas échéant, les services d'un avocat**

Le Conseil Municipal sera systématiquement informé des affaires traitées.